



Délégation d'autorité parental provisoire au beau-parent

Par **bibi68**, le **16/11/2009** à **15:55**

Bonjour, mes beaux parents et moi meme attendons le jugement pour le 20 de ce mois ci ils ont ma fille depuis la rentrée scolaire 2009 et me la rendrons pour juillet 2010 en attendant je la fais venir en train les périodes des petites vacance scolaire 800 km nous sépare .De mon coté je m'occupes de son frere qui vit avec moi elle a 11ans et il a 14 ans.dois je payer une penssion alimantaire a mes beaux parent pour ma fille?Sachant que pour l'instant le papa ne m'en a jamais verser il me dois en temps normal 100 euros par enfant,mais n'a pas les moyen financier (malgré qu'il travail!!!!)je suis divorcée depuis le 29 juin 2009.